



Procès

Rubrique : actualités - Date : jeudi 26 juin 2003

L'AFP signale que le 2 juillet le juge des référés se prononcera sur la demande d'une fumeuse dépendante en échec de sevrage qui réclame une expertise de sa dépendance avant d'engager un procès en responsabilité contre Altadis (ex Seita) . Pour l'avocat d'Altadis la demande n'a « aucun intérêt » car « on n'a pas besoin d'expert puisqu'on sait ce qu'il y a dans le tabac et on sait que la dépendance existe ». L'avocat de la fumeuse affirme pour sa part que sa cliente est devenue « complètement dépendante de cette drogue » et que jamais à l'achat d'un paquet de cigarettes, ce risque de dépendance n'a été porté à sa connaissance .Il a rappelé que les mentions sanitaires figurant sur les paquets font état des risques de maladie et non de dépendance. D'après l'avocat d'Altadis « le fabricant n'est pas responsable de l'information des consommateurs » et « la loi Evin (&) n'avait pas retenu le message « fumer provoque la dépendance » qui apparaîtra en juillet ».